

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL224

présenté par
M. Balanant, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

À la fin de l'article 13 de l'ordonnance n° 58-1360 précitée, le mot : « section » est remplacé par les mots : « commission permanente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.